

Règlement du concours d'écriture Réinvente ton conte Nuits de la lecture 2025

Article 1 Présentation du concours

La Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères et la compagnie Ad Chorum qui revisite les conventions de genre, vous propose de vous inspirer des contes traditionnels pour en faire un récit. Ce concours d'écriture est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Cette proposition s'inscrit dans la thématique nationale des Nuits de la Lecture 2025 « Les patrimoines ».

A vous de revisiter un conte traditionnel pour créer une histoire inclusive, originale et passionnante avant le 3 janvier 2025 inclus.

Article 2 Les catégories

Trois catégories seront récompensées lors de la remise des prix :

Enfants jusqu'au CM2 : jusqu'à 2 pages (entre 2000 et 5000 signes approximativement)

Collégiennes et collégiens : jusqu'à 3 pages (entre 5000 et 7000 signes approximativement)

Lycéennes, lycéens et adultes : jusqu'à 4 pages (entre 7500 et 10000 signes approximativement)

Article 3 Les modalités de participation

1. Ce concours gratuit est ouvert à toutes et tous, écrivaines amatrices et écrivains amateurs (non professionnel.les et non publié.es) à l'exclusion des personnes du jury.

Pour la participation des mineur.es, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail en même temps que l'envoi du dossier.

2. Les textes proposés doivent être originaux sans plagiat ni recours à l'Intelligence Artificielle (I.A), et ne jamais avoir été primés. Ils doivent être écrits en langue française.

3. Les textes seront présentés au format A4, police Arial, taille de police 12, interligne 1,5.

4. Nous n'acceptons qu'un seul texte par candidat et candidate.

5. Les textes proposés, confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole...). Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné.

6. Le dossier doit comprendre :

- un mail indiquant vos noms, prénoms et coordonnées
- une autorisation parentale le cas échéant (moins de 18 ans)
- le **conte revisité envoyé au format .pdf à**
mediatheque-langevin@saintmartindheres.fr

en indiquant en objet : Concours d'écriture « Réinvente ton conte » avant le 3 janvier 2025 inclus

7. Les lauréats et lauréates consentent sans aucune réserve et pour une durée indéterminée, sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte soit lu en public ou par le biais de médias de communication (radio) et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Saint-Martin-d'Hères.

8. En participant par un envoi, l'auteur.ice déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

Article 4 Le Jury

Le jury est composé de représentants de la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères et de la Compagnie Ad Chorum.

Article 5 Remise des récompenses

Les résultats du concours seront annoncés samedi 25 janvier 2025 à 14h00 à l'Atelier De Neyrpic (ADN) 1^{er} étage de Neyrpic, du côté de la Maison communale. Les textes primés seront lus en public. Seuls les auteur.ices présent.es pourront recevoir leur Prix.

Le textes des 3 lauréat.es seront également enregistrés et diffusés sur Green Radio et News FM.

Médiathèque Langevin
29 place Karl Marx
38400 Saint-martin-d'Hères
04 76 42 76 88

Médiathèque municipale
Autorisation parentale participation au
Concours d'écriture : *réinvente ton conte*
Nuits de la lecture 2025
(Moins de 18 ans)

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Classe :
Établissement scolaire :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Nom : **Prénom :**

Responsable légal demeurant à:
(*adresse complète, si différente de celle de l'enfant*)
Téléphone portable :
Mail :

autorise mon enfant à participer au concours d'écriture : *réinvente ton conte*.

Mon enfant devra respecter le règlement **du concours d'écriture**.
Les mineurs venant seuls à la médiathèque le font sous la responsabilité de leurs parents.

Date : **Signature :**